



Privilège Gestion Active

| Le contrat qui s'adapte à toute situation





**Vous avez
des projets,
Privilège
Gestion Active
les prépare
avec vous**

Pour votre avenir, vous cherchez la solution qui vous permettra de :

- financer vos projets, les études de vos enfants,
- assurer vos revenus et votre train de vie,
- préparer votre retraite,
- investir à long terme avec une fiscalité favorable,
- transmettre plus facilement vos capitaux.

Privilège Gestion Active existe dans trois versions : contrat d'assurance vie, contrat de capitalisation et option PEA (Plan d'Épargne en Actions). D'une grande souplesse, il vous offre le choix en matière de gestion financière.

Votre conseiller vous accompagne

Avant d'investir, réfléchissez à vos objectifs. Votre conseiller vous aidera à choisir le cadre juridique et fiscal ainsi que le mode de gestion financière le plus adapté à votre stratégie patrimoniale.

Le cadre juridique et fiscal adapté à votre situation

La gamme Privilège Gestion Active se décline en 3 régimes fiscaux que vous pouvez combiner pour optimiser la gestion de votre patrimoine.

Le contrat d'assurance vie : le plus classique, répond à la plupart des objectifs patrimoniaux.

Le contrat de capitalisation : s'adresse plus particulièrement aux structures patrimoniales sous forme de personnes morales. Il peut également être souscrit par des personnes physiques pour son avantage ISF ou en cas de démembrement de propriété.

Le contrat de capitalisation option PEA : est particulièrement apprécié par les personnes qui cherchent la performance sur les marchés actions européens et qui souhaitent bénéficier du double avantage lié à l'enveloppe fiscale propre au PEA et au contrat de capitalisation. Par exemple :

- vous pouvez demander une avance sans clore votre contrat, ni même l'enveloppe PEA,
- en cas de rachat partiel avant 8 ans, le PEA est clôturé mais le contrat de capitalisation est maintenu.

Les ingrédients d'une gestion intelligente :

- 3 déclinaisons fiscales possibles : assurance vie, capitalisation, capitalisation option PEA
- 3 modes de gestion financière : libre, profilée ou sous mandat
- 9 profils d'investisseur disponibles en gestion profilée, élaborés par 3 sociétés de gestion d'actifs de renom : Avenir Finance Investment Managers (AFIM), OFI Asset Management, Rothschild & Cie Gestion
- 380* fonds sélectionnés auprès de 100 sociétés de gestion d'actifs de renom
- 6 options d'arbitrages automatiques
- 3 régimes matrimoniaux pour la co-souscription
- La possibilité de démembrer le contrat ou la clause bénéficiaire
- Pas de limite d'âge à la souscription

* Au 15/09/2011.

Privilège Gestion Active, un contrat maintes fois récompensé par la presse spécialisée. En 2011, il reçoit à nouveau le Label d'Excellence des Dossiers de l'Épargne



Verdict

« **Pour** - Une offre multigestionnaire avec une gamme de supports étendue (290 fonds) et variée (7 catégories AMF couvertes). Un fonds euros qui affiche des rendements supérieurs à la moyenne sur 1,3 et 5 ans. Un volet options de gestion dense et gratuit. La possibilité d'opter pour une gestion sous mandat à partir de 150 000 € (8 profils). Les frais sur versements et frais de gestion sur le fonds euros sont réduits. »

	Contrat d'assurance vie	Contrat de capitalisation	Contrat de capitalisation option PEA
Souscripteurs possibles	Personnes physiques, souscriptions individuelles ou conjointes.	Personnes physiques, souscriptions individuelles ou conjointes ou personnes morales soumises au régime fiscal des sociétés de personnes.	Personnes physiques, souscriptions individuelles.
Fiscalité* des plus-values en cas de rachat	En cas de rachat, c'est uniquement la part des intérêts se rapportant à la somme rachetée qui est fiscalisée. Au-delà de 8 ans , et après abattement de 4 600 euros pour un célibataire et 9 200 euros pour un couple, seules les plus-values sont soumises soit à l'impôt sur le revenu soit au PFL à 7,5 % et aux prélèvements sociaux (12,3%) à compter du premier euro*.		Le PEA permet de réaliser des plus-values en franchise d'impôt (à l'exception des prélèvements sociaux), 5 ans après l'ouverture du plan.
Fiscalité* des rentes viagères	La rente viagère que vous percevrez au terme du contrat sera partiellement imposable ; la fraction de rente à intégrer dans vos revenus sera déterminée en fonction de votre âge lors de l'entrée en jouissance de la rente. Cette fraction de rente sera soumise aux prélèvements sociaux.		La rente viagère est exonérée d'impôt après 8 ans (hors prélèvements sociaux).
Fiscalité* de l'ISF	La valeur de rachat à déclarer est celle du 1 ^{er} janvier de l'année d'imposition.	Seul le montant brut des versements est à déclarer chaque année, exonérant ainsi de cet impôt les plus-values du contrat .	
Fiscalité* en cas de décès	<i>Primes versées avant 70 ans</i> : prélèvement forfaitaire de 20% après un abattement de 152 500 euros, tous contrats confondus souscrits par le souscripteur au profit d'un même bénéficiaire**, puis prélèvement de 25% sur la fraction de capital versé supérieur à 902 838 euros. <i>Primes versées après 70 ans</i> : soumises aux droits de succession après un abattement de 30 500 euros. Cet abattement tient compte de l'ensemble des contrats souscrits par un même assuré.	Le décès du souscripteur (ou du dernier vivant) n'entraîne pas le dénouement du contrat. La valeur de rachat est intégrée dans l'actif successoral du défunt. Les héritiers deviennent, s'ils le souhaitent, les nouveaux souscripteurs sans modification de la date d'effet initiale. Ils conservent ainsi l'antériorité fiscale du contrat. Ils peuvent aussi opter pour un rachat total du contrat. Si vous souhaitez organiser votre transmission de votre vivant, le contrat de capitalisation peut faire l'objet d'une donation . Le bénéficiaire de la donation peut garder l'antériorité fiscale du contrat*. S'il est assujéti à l'ISF, il devra à son tour le déclarer en dehors de la plus-value réalisée sur le contrat*.	

* Selon la réglementation en vigueur au 01/01/2011.

** Depuis la loi TEPA du 21/08/2007, ces taxes de 20% et 25% ne sont pas dues lorsque les capitaux décès sont versés au conjoint de l'assuré, son partenaire lié par un Pacs, ou ses frères et sœurs remplissant les conditions de l'article 796-0 ter du Code Général des Impôts. Certaines successions entre frères et sœurs peuvent être exonérées de taxation à la triple condition que le frère ou la sœur : 1° soit, au moment de l'ouverture de la succession, célibataire, veuf divorcé ou séparé de corps ; 2° soit, toujours au moment de l'ouverture de la succession, âgé d'au moins 50 ans ou atteint d'une infirmité le mettant dans l'impossibilité de subvenir par son travail aux nécessités de l'existence ; 3° ait été constamment domicilié avec le défunt pendant les cinq années ayant précédé le décès.

Des options complémentaires pour adapter votre contrat à vos attentes patrimoniales

Vous souhaitez protéger votre capital pour le transmettre dans les meilleures conditions à vos proches

→ Souscrivez la garantie plancher* pour protéger efficacement votre capital en cas de décès

Placer son argent sur des unités de comptes est un bon investissement sur le long terme qui permet de dynamiser les gains. Toutefois, les placements les plus dynamiques étant parfois les plus risqués, vous avez la possibilité de protéger votre capital avec une garantie plancher. En cas de baisse des marchés, vous faites face à une moins-value et devez attendre la reprise des marchés financiers pour espérer récupérer votre capital. Si dans cette attente vous veniez à décéder, même au plus mauvais moment des marchés boursiers, la garantie plancher permet à vos bénéficiaires de percevoir au moins la somme des versements nets* que vous aurez effectué de votre vivant.

→ Co-souscrivez votre contrat pour protéger votre conjoint

Privilège Gestion Active peut être co-souscrit par les conjoints mariés sous le régime :

- de la communauté réduite aux acquêts,
- de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au conjoint survivant,
- de la séparation de biens.

* Nets de frais du contrat.

Vous souhaitez rester libre de votre rythme d'épargne et de vos dépenses

→ Effectuez des versements libres

En fonction de votre situation, vous pouvez moduler le montant de vos versements et leur périodicité en réalisant des versements libres, à partir de 1500 euros.

→ Effectuez des versements programmés**

Pour prévoir à l'avance le versement de vos primes sur votre contrat, vous pouvez également déterminer des versements programmés à partir de 200 euros/mois ou 600 euros/trimestre.

Les versements programmés sont particulièrement intéressants dans le cadre d'un investissement en unités de comptes car ils permettent de lisser le prix d'achat des supports.

** Non disponible dans le cadre de la gestion sous mandat.



Vous souhaitez percevoir tout ou partie de votre capital

→ Bénéficiez d'avances sans pénaliser votre contrat

Pour réaliser vos projets ou répondre à un besoin d'argent, vous pouvez demander, à tout moment, une avance d'un montant correspondant à 60% maximum de la valeur de rachat de votre contrat sans remettre en cause la fiscalité de celui-ci.

→ Planifiez des rachats partiels*

Vous percevez des revenus réguliers dans des conditions fiscales optimisées. Grâce à cette option, une part du capital constitué sur votre contrat (500 euros minimum) est versée trimestriellement, semestriellement ou annuellement sur votre compte bancaire. Cette option est possible pour le PEA, au-delà de 8 ans.

→ Choisissez le mode de restitution au terme du contrat

Vous pouvez choisir de quelle manière vous percevez vos capitaux au terme du contrat : en une seule fois, sous forme de capital ou sous forme de rente viagère. Plusieurs formules de rentes sont à votre disposition : une rente viagère, réversible ou non, une rente avec annuités garanties ou une rente viagère sur 2 têtes en cas de co-souscription.

* Non disponible dans le cadre de la gestion sous mandat.

Vous souhaitez opter pour le mode de gestion financière qui vous correspond le mieux

En fonction du temps dont vous disposez et de vos connaissances des marchés financiers, vous choisissez entre une gestion libre qui vous donne toute latitude d'arbitrage entre plus de 380** supports financiers, une gestion profilée ou une gestion sous mandat qui vous permettent de confier les choix d'investissement à un gérant professionnel sélectionné par Ageas France. Votre profil d'investisseur, déterminé avec votre conseiller, orientera alors le mode de gestion financière et le degré de risque.

Vous êtes, bien sûr, libre de changer de mode de gestion à tout moment. Dans le cadre de la gestion profilée et de la gestion sous mandat, vous pouvez également faire évoluer vos objectifs de gestion.

** Au 15/09/2011.



Le mode de gestion financière adapté à votre horizon de placement et à vos connaissances des marchés financiers

La gestion libre

380* fonds sélectionnés auprès de 100 sociétés de gestion d'actifs de renom à votre disposition

Privilège Gestion Active vous offre une large gamme de supports diversifiés, régulièrement enrichie afin de répondre à vos exigences et celles des évolutions des marchés financiers.

En accord avec votre profil d'investisseur, choisissez, avec l'aide de votre conseiller, les supports que vous souhaitez, en fonction :

- du style de gestion,
- de la zone géographique,
- des secteurs d'activité,
- de votre sensibilité au risque,
- de vos convictions et engagements :
fonds socialement responsables,
développement durable...

Nous avons sélectionné pour vous les gestionnaires d'actifs dont la régularité des performances n'est plus à prouver : Carmignac Gestion, Rothschild & Cie Gestion, OFI Asset Management, DNCA Finance, Comgest, Sycomore AM ...

✓ **Le plus de l'offre financière de Privilège Gestion Active** : elle inclut des supports dont la valeur est garantie à l'échéance et qui bénéficient d'un effet cliquet journalier !

1 fonds en euros sûr et performant**

Quoi de plus sûr pour votre investissement que de lui offrir les performances de l'actif général d'Ageas France ?

Plus de 86% des obligations contenues dans le fonds en euros de notre compagnie ont un rating supérieur ou égal à AA-, ce qui traduit notre volonté d'investir sur des titres de qualité.

Pour preuve, les taux de rendements nets annuels parlent d'eux-mêmes : en 2008, 4.20%, en 2009, 4.10% et en 2010, 3.80% quand le marché a donné une moyenne de 3.58%.

* Au 15/09/2011.

** Ce fonds n'est pas accessible dans le cadre du PEA.

6 options d'arbitrages automatiques et gratuites pour protéger et dynamiser la gestion de votre contrat

Vous avez choisi la gestion libre, Privilège Gestion Active vous offre les moyens de piloter automatiquement vos arbitrages.

La sécurisation des plus-values

Vous recherchez la performance des marchés financiers et souhaitez protéger vos gains. Grâce à Privilège Gestion Active, arbitrez automatiquement vos plus-values vers le fonds en euros ou un support faiblement risqué pour Privilège Gestion Active Capitalisation option PEA.

Le Stop Loss Relatif et le Stop Loss Absolu

Vous êtes prêt à prendre des risques, pour gagner plus, mais pas à n'importe quel prix. Grâce à Privilège Gestion Active, arbitrez automatiquement l'intégralité du support subissant des pertes au-delà du seuil que vous aurez fixé, vers un support monétaire

faiblement risqué. Vous n'avez ainsi pas besoin de suivre au quotidien l'évolution de la valeur de votre support.

Astuce

Combinez la sécurisation des plus-values avec l'un des Stop Loss, les gains potentiels seront ainsi optimisés tout en les sécurisant.

L'investissement progressif

Vous souhaitez dynamiser votre capital, mais vous ne connaissez pas le moment le plus opportun pour investir sur les marchés financiers. Grâce à Privilège Gestion Active, transférez progressivement et automatiquement les sommes investies sur le fonds en euros vers les unités de compte que vous aurez préalablement sélectionnées. Si vous achetez des unités de compte pendant une tendance baissière du marché, vous obtiendrez ainsi un nombre de parts plus élevé et celles-ci vous feront profiter de la remontée des marchés.

La dynamisation de la participation aux bénéfices*

Vous ne souhaitez prendre des risques qu'avec votre participation aux bénéfices et ainsi dynamiser au mieux votre placement. Grâce à Privilège Gestion Active, chaque année, la participation aux bénéfices de votre contrat sera automatiquement arbitrée vers les unités de compte que vous aurez préalablement choisies.

* Option non accessible dans le cadre du PEA.

Le rééquilibrage de l'allocation d'actifs cible

Vous avez une stratégie d'investissement bien précise que vous souhaitez conserver tout en maintenant le risque souhaité à son niveau initial ?

Grâce à Privilège Gestion Active, chaque semestre, la répartition de vos fonds est rééquilibrée de façon à retrouver l'allocation d'actifs choisie lors de votre souscription.

La gestion profilée**

Une allocation conseillée suivie par des experts en fonction de votre profil

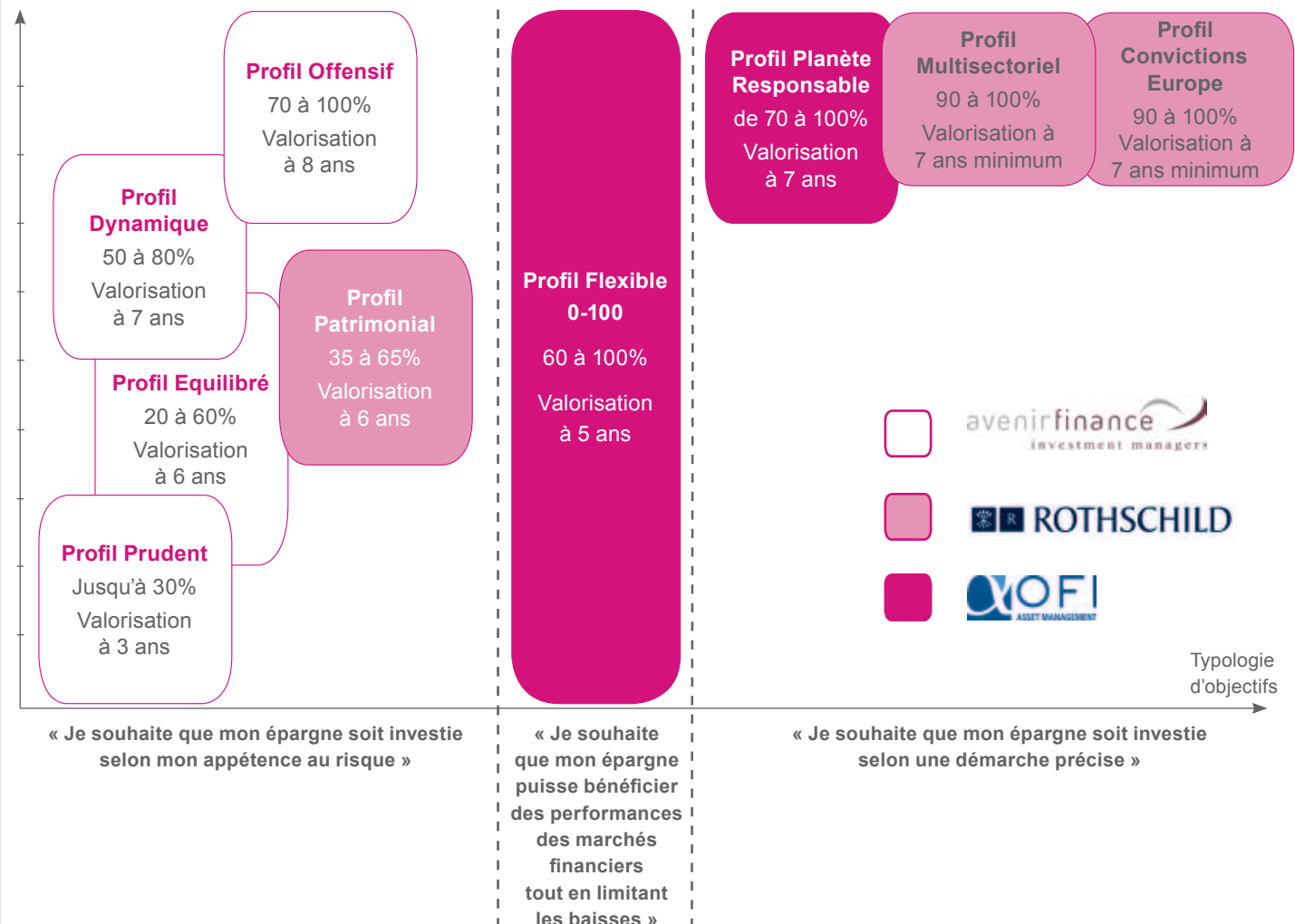
Vous placez 10 000 euros et vous préférez être guidé dans vos choix d'investissement : retenez la gestion profilée.

Vous déterminez, avec l'aide de votre conseiller, votre profil d'investisseur en fonction de vos objectifs et du risque éventuel que vous acceptez de prendre.

Que vous visiez la protection de votre capital ou un rendement financier optimisé sur le long terme, vous disposez d'un large choix de 9 profils de gestion, du plus prudent au plus offensif, vous donnant accès aux meilleurs fonds du marché.

** Disponible dans l'enveloppe fiscale de l'assurance vie uniquement.

Exposition au
marché actions
100%



Ces profils sont gérés par Avenir Finance Investment Managers, Rothschild & Cie Gestion et OFI Asset Management, **spécialistes de la multigestion**. Experts reconnus, ils vous feront bénéficier des meilleures opportunités des marchés financiers.

Ageas France procède régulièrement à des arbitrages gratuits en fonction des grilles d'allocation transmises par ces sociétés de gestion.

Avenir Finance Investment Manager

Filiale à 100% du Groupe Avenir Finance, Avenir Finance Investment Managers (AFIM), société de gestion agréée par la COB (Commission des Opérations de Bourse, aujourd'hui AMF, Autorité des Marchés Financiers) en 1997, assure la conception et la gestion d'OPCVM ainsi que la gestion individuelle de portefeuille pour sa clientèle privée haut de gamme et institutionnelle. Dotée d'un pôle d'expertise unique en allocations d'actifs et en performance absolue, AFIM vous offre des profils mettant en œuvre une gestion réactive et flexible.

OFI Asset Management

Le Groupe OFI, société de gestion d'actifs détenue par deux grands groupes institutionnels français : la Macif et la Matmut, a développé une offre de gestion multiexpertises basée sur de fortes convictions : les gestions directes, la multigestion et les gestions spécialisées. La richesse des expertises du groupe permet d'adapter constamment les solutions de placements proposées, aux conditions de marché. Au delà de ses 40 années de savoir-faire interne, OFI Asset Management a mis en place depuis plus de 10 ans, des partenariats de gestion avec des asset managers étrangers, complétant ainsi l'offre du groupe.

Rothschild & Cie Gestion

Rothschild & Cie gestion est une filiale à 100% de Rothschild & Cie Banque dont l'histoire est intimement liée aux métiers financiers depuis plus de 200 ans. Elle met à votre disposition sa longue expérience et son savoir-faire en conseil, en

investissement et en gestion de fortune pour vous délivrer des performances régulières sur la durée. Elle s'appuie sur un processus d'analyse quantitative et qualitative et de conseil en investissement afin de vous assurer une sélection rigoureuse des meilleurs OPCVM dans leur catégorie respective.

La gestion sous mandat*

Une véritable gestion sur mesure construite par un gérant

Vous placez 150 000 euros et vous recherchez une véritable gestion sur mesure : optez pour la Gestion Sous Mandat. Décrivez vos objectifs et vos contraintes à votre conseiller. Il définit, en fonction de votre horizon de placement et du niveau de risque que vous êtes prêt à accepter, l'objectif de gestion qui vous convient le mieux.

Le gérant construit ensuite une allocation d'actifs « sur-mesure ». Il gère, au jour le jour, votre portefeuille en fonction des opportunités du marché dans le respect de vos objectifs. Vous déléguez ainsi la faculté d'arbitrage prévue dans votre contrat à un professionnel expérimenté d'Avenir Finance Investment Managers (AFIM).

* Disponible dans l'enveloppe fiscale de l'assurance vie uniquement.

Privilège Gestion Active vous propose 8 objectifs de gestion

	Votre objectif
Sérénité	Préserver votre capital
Prudent	Préserver votre capital et obtenir un rendement supérieur à celui d'un placement monétaire.
Performance Absolue	Préserver votre capital et obtenir un rendement positif quelle que soit la configuration des marchés
Modéré	Préserver votre capital et obtenir un rendement supérieur à celui des marchés monétaires.
Equilibré	Réaliser une performance à moyen terme tout en maîtrisant le risque.
Réactif et Flexible	Bénéficier au maximum des hausses des marchés actions et au minimum des baisses de ceux-ci
Dynamique	Privilégier la performance à long terme tout en acceptant un certain niveau de risque
Offensif	Viser la performance à très long terme tout en acceptant un niveau de risque important

Pourquoi confiez la gestion de votre portefeuille à des experts ?

Qu'il s'agisse de gestion profilée ou gestion sous mandat, vous bénéficiez de certains avantages non négligeables :

1. La souplesse : vous pouvez répartir votre investissement entre l'un de ces modes de gestion et le fonds en euros.
2. La transparence : vous êtes informé des opérations réalisées sur votre contrat.
3. La liberté : vous avez la possibilité, à tout moment, de changer de profil ou d'objectif de gestion.
4. L'expertise d'Avenir Finance Investment Managers, Rothschild & Cie Gestion et OFI Asset Management : ils prennent pour vous les meilleures décisions et anticipent au mieux les évolutions des marchés financiers.



Ageas est un groupe d'assurance international riche de plus de 180 années d'expérience et de savoir-faire. Classé dans le Top 20 européen de l'assurance, Ageas a choisi de concentrer ses activités sur l'Europe et l'Asie qui, ensemble, forment le plus grand marché de l'assurance au monde. Les activités d'assurance se répartissent en quatre secteurs opérationnels: Belgique, Royaume-Uni, Europe continentale et Asie. Elles sont menées par des filiales d'Ageas à 100% ainsi que par le biais de partenariats avec des institutions financières de référence et des distributeurs de renom dans le monde entier. Ageas est actif via des partenariats performants en Belgique, au Royaume-Uni, au Luxembourg, en Italie, au Portugal, en Turquie, en Chine, en Malaisie, en Inde et en Thaïlande; et par le biais de filiales en France, en Allemagne et à Hong-Kong. En Belgique, via AG Insurance, l'entreprise est le leader incontesté dans les segments vie individuelle et employee benefits, et se profile aussi comme acteur de référence en non-vie. Au Royaume-Uni, Ageas est le deuxième assureur auto pour les particuliers et dans le segment 50+. Ageas emploie plus de 13.000 personnes et réalise un encaissement annuel de près d'EUR 18 milliards.

Ageas France

En France, Ageas France se consacre exclusivement à l'assurance de personnes. Spécialiste du patrimoine, Ageas France propose une gamme complète de produits destinée aux particuliers, aux professionnels indépendants et aux dirigeants d'entreprise. Son appartenance à un grand groupe d'assurance est un gage de sécurité. Ses 450 collaborateurs et ses réseaux partenaires assurent l'écoute nécessaire pour répondre aux attentes de ses clients : gestion du patrimoine, retraite individuelle ou collective, optimisation fiscale et prévoyance. Ageas France est Humain, Moderne et Pragmatique, en d'autres termes, proche de tous.

Ageas France

Siège social
1, rue Blanche
75009 Paris
T +33 (0)1 49 70 17 17
F +33 (0)1 48 78 24 97
www.ageas.fr

Société d'assurance sur la vie.
Entreprise régie par le Code des assurances.
S.A. au capital de 118 950 045,33 euros.
R.C.S. Paris 352 191 167



Votre partenaire en assurance